



# **EVALUATION DU PROGRAMME LEADER GAL DU CAMBRESIS**

## **Cahier des charges**

Date limite de réponse à cette consultation, le 22 juin 2022 à 18h00

# I- Contexte

## 1- Le territoire du Cambrésis

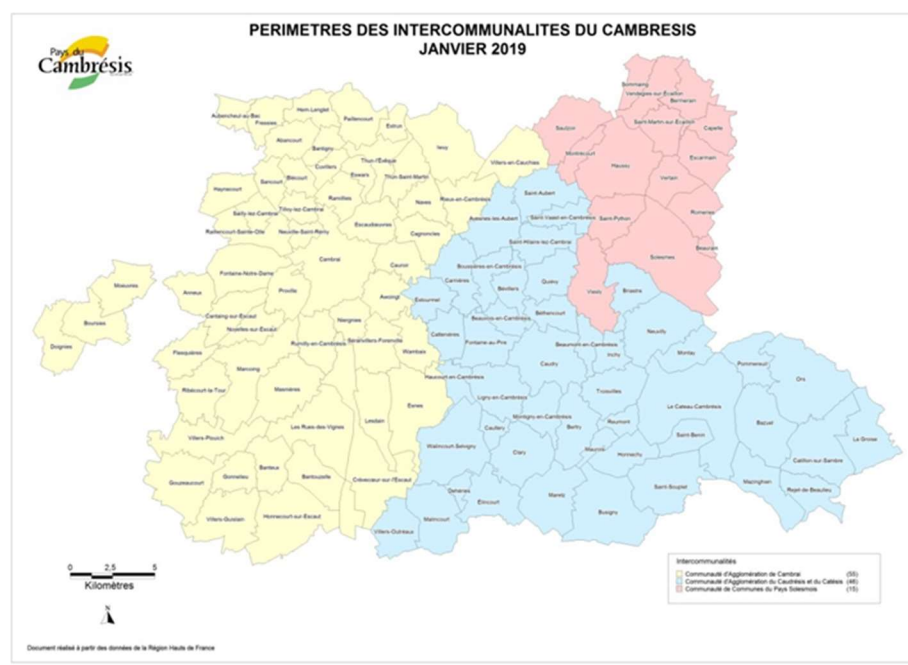
L'arrondissement de Cambrai (le Cambrésis) est situé au sud est du Département du Nord et dans la Région des Hauts-de-France. Le territoire d'un peu plus de 900 km<sup>2</sup> présente une dominante rurale. En effet, c'est l'arrondissement le moins peuplé pour le Département du Nord, avec une densité de 181 hab./km<sup>2</sup> : en effet 107 communes ont moins de 3 000 habitants.

Une ruralité qui se reflète plus largement sur le tissu économique : 4 890 entreprises (emploi agricole et artisanal, industries agroalimentaires). Et 81 % des entreprises ont moins de 10 salariés

Malgré une localisation intéressante et stratégique (A2, A26, Canal de Saint-Quentin), le territoire présente des caractéristiques d'enclavement : faible desserte ferroviaire qui se complexifie par une fréquence de plus en plus espacée. L'est et l'enclave sont d'autant plus isolés ce qui influence l'attractivité économique et contribue à rendre difficile l'accès aux services pour les habitants.

Le Cambrésis se compose, en 2022, de 3 intercommunalités regroupant 116 communes, pour une population qui avoisine les 162 000 habitants :

- Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) : 55 communes
- Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) : 46 communes
- Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) : 15 communes



## 2- La structure porteuse

Le Pays du Cambrésis, structure d'arrondissement créé en 2003, est depuis 2018 un Pôle d'équilibre Territorial et Rural. Les acteurs ont ainsi affirmé l'articulation des démarches de projets et de leur ancrage en termes d'aménagement territorial durable.

Il comprend les 116 communes de l'arrondissement, regroupant les 3 intercommunalités cités ci-dessous.

Le Syndicat constitue donc un niveau privilégié de partenariat et de concertation entre l'ensemble des acteurs locaux publics (EPCI, communes) et privés (entreprises, associations...) qui œuvrent au développement du territoire, en lien avec les différentes institutions tels que l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, les organismes consulaires, professionnels et associatifs, ...

Le Syndicat Mixte porte des missions de développement en matière de:

- **Urbanisme** par une planification territoriale avec le SCoT et un accompagnement des plans locaux d'urbanisme et cartes communales des communes ou communautés
- **Environnement Climat Energie** par un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), un Contrat d'Objectif COT TRI, (projets de rénovation du patrimoine public, projets de plantations, PDES...)
- **Mobilité** par la définition d'un Schéma Directeur Vélo
- **Habitat** par l'Espace Conseil France Rénov', l'amélioration du parc privé ancien avec le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux », le Fonds Air Bois 2019-2021 et le Guichet Unique de l'Habitat
- **Développement rural** par la mise en œuvre du dispositif FISAC et du programme européen LEADER

Pour mener à bien ses missions, le PETR est composé d'une équipe de 9 agents dont 2 personnes en charges du programme LEADER.

## **II- Objet de l'étude : l'évaluation du programme LEADER 2014/2020**

### 1- Présentation du programme LEADER du Cambrésis

#### a) *La candidature LEADER 2014/2020*

La mobilisation des acteurs du territoire autour de LEADER 2014/2020 est issue de la première expérience menée avec le précédent programme 2007/2013 qui avait pour priorité ciblée : « Révéler la plus-value du monde rural et la qualité de vie en Cambrésis »

L'évaluation du programme LEADER 2007/2013, a constitué une base de travail pour la candidature 2014/2020. Les acteurs du Cambrésis ont saisi l'opportunité des réflexions menées sur l'évaluation du premier programme pour définir un cadre de travail pour le montage du dossier 2014/2020. En effet, cette étape incontournable a permis d'identifier les éléments qui ont fait les forces, mais également les faiblesses de la première programmation. Les acteurs locaux ont suivi certaines préconisations et il a été décidé de développer une stratégie resserrée afin de produire un effet levier sur l'économie présente.

Ce choix a conditionné les priorités sur lesquelles le territoire a choisi de se positionner au regard de l'appel à projets du Conseil Régional du Nord-Pas de Calais du 29 janvier 2015, et également les structures associées :

- Les EPCI (élus et techniciens)
- Les cofinanceurs potentiels : EPCI, Département, Région, Etat...
- Les partenaires : chambres consulaires (commerce, artisanat, agriculture), structures d'arrondissement (Cambrésis Emploi, Mission locales, Cambrésis Développement Economique, Office de tourisme du Cambrésis), les associations (Cambrésis ressources, centres sociaux...), Conseil de Développement
- L'équipe technique du Pays

Le GAL a été réuni une première fois, le 22 janvier 2015 pour lancer la démarche.

Afin de déterminer dans quelles mesures LEADER pouvait apporter une plus-value, des groupes de travail ont été mis en place pour établir le diagnostic et la stratégie du Cambrésis :

- Groupe de travail LEADER sur le « Développement économique de proximité »
- Groupe de travail LEADER « Patrimoine-Tourisme »
- Groupe de travail LEADER « Développement Durable »

8 réunions au total, dont 2 par groupes thématiques, en plus d'une réunion de lancement et une de restitution, réunissant environ 150 personnes se sont tenues afin de partager et valider les différentes parties du dossier : de l'élaboration du diagnostic à la rédaction des fiches-actions issues de la stratégie

#### *b) La stratégie LEADER 2014-2020 du Cambrésis*

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme LEADER, une stratégie locale de développement (SLD) doit être définie. Lors de la démarche de concertation avec les acteurs du territoire en 2015, le GAL du Cambrésis a défini la priorité de son programme LEADER 2014-2020 suivante : « Soutenir et générer de l'activité économique de proximité en s'appuyant sur les richesses du Cambrésis ».

La convention tripartite entre l'ASP, l'autorité de gestion, le conseil régional hauts de France et le GAL Cambrésis a été signé en juin 2016.

La mise en œuvre du programme sur le territoire a été effective début 2018.

Pour la mettre en œuvre, le Cambrésis a été doté d'une enveloppe financière de 1 280 000 € de FEADER.

Fort de son taux de programmation et de paiement, et afin de répondre aux demandes nombreuses des porteurs de projets, le GAL a sollicité l'Autorité de région à deux reprises en juin 2020 et en mars 2022 afin d'obtenir des enveloppes complémentaires. Cette dernière a répondu favorablement aux deux demandes du GAL :

- 1<sup>er</sup> enveloppe complémentaire attribuée en octobre 2021, d'un montant de 418 477 € (rallonge de 33%)
- 2<sup>ème</sup> enveloppe attribuée en mai 2022, d'un montant de 175 549€ (rallonge de 13%)

Au total, l'enveloppe attribuée est de 1 874 026 € de FEADER.

Cette somme est répartie entre les différentes fiches-actions qui composent la stratégie du programme LEADER. La stratégie définie par le GAL est centrée sur trois axes d'intervention :

- Économie de proximité
- Tourisme local
- Circuits courts, Réduction des déchets

... déclinés en 6 fiches-actions (cf. schéma ci-après).

Résumé de la stratégie du GAL Cambrésis (enveloppe initiale) :

<b>Axe 1 :</b> <b>Développer, moderniser, promouvoir l'offre économique du Cambrésis rural</b>	<b>Axe 2 :</b> <b>Développer, moderniser et valoriser l'offre touristique du Cambrésis rural</b>	<b>Axe 3 :</b> <b>Accompagner les filières liées à l'économie circulaire</b>
<p><b><u>Fiche Action 1 :</u></b>  <b><u>Dynamiser l'offre de services économique existante</u></b>  <b>349 650 €</b></p> <p>a) Accompagner l'installation, le développement, la reprise de micro-entreprises de services économiques de proximité  b) Améliorer la performance énergétique des bâtiments commerciaux et artisanaux  c) Promouvoir les services économiques : information et actions de communication</p>	<p><b><u>Fiche Action 3 :</u></b>  <b><u>Développer l'offre de services touristique existante</u></b>  <b>160 100 €</b></p> <p>a) Accompagner l'installation, le développement des hébergeurs et restaurateurs  b) Renforcer l'accueil numérique de la destination Cambrésis  c) Déployer un nouveau réseau pour les prestataires type hébergeurs/restaurateurs</p>	<p><b><u>Fiche Action 5 :</u></b>  <b><u>Soutenir la filière liée aux produits locaux</u></b>  <b>77 000 €</b></p> <p>a) Accompagner la commercialisation des produits locaux du Cambrésis  b) Sensibiliser aux produits locaux</p>
<p><b><u>Fiche Action 2 :</u></b>  <b><u>Soutenir une nouvelle offre économique de proximité</u></b>  <b>84 000 €</b></p> <p>a) Accompagner les démarches de mutualisation des services économique de proximité  b) Diversifier l'offre économique de proximité par de nouveaux produits et/ou services</p>	<p><b><u>Fiche Action 4</u></b>  <b><u>Soutenir une nouvelle offre touristique de proximité</u></b>  <b>191 800 €</b></p> <p>a) Soutenir la marque territoriale touristique : destination Cambrésis  b) Développer le tourisme fluvial et les activités nautiques  c) Développer le maillage des aires d'accueil de camping-car  d) Améliorer la visibilité des lieux touristiques et culturels  e) Sensibiliser et valoriser à la protection et à la réhabilitation du patrimoine</p>	<p><b><u>Fiche Action 6</u></b>  <b><u>Soutenir la filière liée à la valorisation des déchets</u></b>  <b>132 450 €</b></p> <p>a) Améliorer la filière de gestion des déchets par la connaissance  b) Favoriser le recyclage des déchets par la mise en place d'équipements spécifiques  c) Développer les actions liées à la réduction, à la revalorisation, au réemploi et recyclage des déchets  d) Sensibiliser à la réduction et à la valorisation des déchets</p>

Par ailleurs, une des plus-values de LEADER est d'offrir la possibilité de mener des projets de coopération interterritoriale et transnationale dans le cadre d'une fiche-action dédiée (**fiche-action 7** : « Coopérer en Nord-Pas-de-Calais et en Europe pour renforcer la stratégie du GAL »). Un projet de coopération est en cours avec le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France sur la thématique des lieux multi-service en milieu rural.

Enfin, la **fiche-action 8** prévoit de « Animer et faire fonctionner le Groupe d'Action Local LEADER du Cambrésis ». Elle finance l'ingénierie du Pays du Cambrésis (animateur + gestionnaire) mis à disposition de la stratégie et des porteurs de projets notamment pour accompagner au montage des dossiers de demande de subvention et de paiement.

### *c) La mise en œuvre du programme*

La stratégie définie ci-dessus par le territoire est portée par le Groupe d'Action Locale (GAL) qui a la volonté de faire, de ce LEADER, un effet levier qualitatif et quantitatif pour permettre une concrétisation des projets du territoire pertinents et répondant à une demande en cohérence avec les enjeux identifiés, à savoir :

- Satisfaire les besoins des populations résidant sur le territoire ;
- Créer et maintenir des emplois non-délocalisables ;
- Accroître la consommation locale et celles des touristes ;
- Réduire l'empreinte environnementale du territoire

Le GAL du Cambrésis est composé de :

- un comité de programmation
- un comité technique
- une équipe technique

Le GAL est l'instance qui s'est mobilisée autour du programme LEADER de façon importante.

Le comité de programmation se compose de 21 titulaires (10 membres élus et 11 membres de la société civile) et 19 suppléants (10 membres élus et 9 membres de la société civile).

Les représentants élus appartiennent aux 3 EPCI proportionnellement aux nombres d'habitants :

- Communauté d'Agglomération de Cambrai : 5 titulaires et 5 suppléants
- Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis : 3 titulaires et 3 suppléants
- Communauté de Communes du Pays Solesmois : 2 titulaires et 2 suppléants

Les représentants de la société civile sont organisés en 3 collèges :

- Entreprise : commerçants, artisans, agriculteurs : 5 titulaires et 5 suppléants
- Associatif : 2 titulaires et 2 suppléants
- Conseil de développement : 4 titulaires et 2 suppléants

Les comités de programmation sont réunis aux conditions du double quorum à chaque réunion.

Le comité technique se compose des chargés de mission économique des 3 EPCI, du chargé de mission économique de la Région, de l'office de tourisme du Cambrésis, de l'Etat et tout autre partenaire pertinent.

Le GAL est doté des ressources humaines nécessaires aux fonctions d'animation et de gestion du programme 2014/2020. (La structure possède une expérience dans l'animation et la gestion du programme de fonds européens LEADER 2007/2013).

L'équipe technique LEADER est composée de deux équivalents temps plein : animatrice LEADER et gestionnaire LEADER.

Cette équipe a la charge du suivi de la mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire :

- L'accompagnement individualisé des porteurs de projets
- L'animation et la communication sur le programme
- Le soutien des porteurs de projets (de l'instruction au paiement des dossiers)
- L'évaluation du programme et la capitalisation d'expériences

Pour cette période 2014/2020, le GAL a également en charge la mission de service instructeur (délégation de l'instruction par l'Autorité de Gestion, conseil régional Hauts-de-France)

A ce stade, 90 projets ont été accompagnés sur cette programmation, le taux de programmation est de 90%, pour un taux de paiement de 75%.

Le Pays du Cambrésis, les EPCI et des partenaires locaux (communes, association de commerçants) ont répondu à l'appel à projet FISAC 2015. La candidature, retenue et conventionnée en février 2017, s'est construite autour d'un axe stratégique sur les moyens de maintenir et de développer ces activités de proximité. La volonté du territoire a été de mettre en lien le dispositif FISAC 2017-2020 avec le programme LEADER 2014-2020 (fiche-action 1) qui soutient le maintien et la création de commerces en milieu rural, facilitant ainsi l'accès à des cofinancements pour les entreprises privées. Le FISAC a été une réussite, grâce à un partenariat fort avec les 3 EPCI du territoire. Le FISAC est terminé depuis février 2022, le dispositif est en cours d'évaluation.

Au regard des résultats et de la dynamique engagée, le Cambrésis a souhaité aller plus loin et se projette dans un troisième programme européen. Aussi il a répondu au nouvel Appel à Manifestation d'Intention LEADER 2023-2027. La réponse a été jugée recevable par l'Autorité de Gestion. Le Cambrésis est dans l'attente de l'appel à candidature 2023-2027.

## 2- Nature de la mission et objectifs

Le prestataire aura pour mission d'évaluer le programme LEADER du Pays du Cambrésis et sa mise en œuvre. L'étude devra comporter un bilan quantitatif et apporter un regard critique qualitatif sur le programme. L'évaluation vise à rendre compte des actions entreprises sur le territoire du GAL Cambrésis grâce aux fonds européens FEADER/LEADER. Certes elle est un élément imposé fixé par la convention tripartite ASP – Région Hauts de France – GAL du Cambrésis, mais elle doit surtout être riche d'enseignements pour les acteurs locaux : membres du GAL (élus et techniciens), dans l'optique d'une candidature à la programmation LEADER future.

L'étude doit permettre de :

- **Effectuer un bilan des actions accompagnées par LEADER ;**
- **Evaluer la mise en œuvre du programme LEADER et dans quelle mesure elle a permis de répondre à la stratégie (identification des projets, accompagnement des bénéficiaires, instruction, sélection...)** ;
- **Evaluer la gouvernance à travers le comité de programmation et le comité technique, notamment l'association d'acteurs public-privé ;**
- **Identifier les impacts du programme LEADER sur le territoire ;**
- **Evaluer la plus-value de l'intervention LEADER pour les bénéficiaires ;**
- **Dégager des pistes d'amélioration et les erreurs à éviter pour une prochaine programmation européenne.**

### **III- Contenu de la mission**

#### **1- Evaluation du programme LEADER 2014-2022**

##### *a) Bilan du programme*

L'objet de cette phase est de faire le bilan des actions mises en place pour répondre à la stratégie et aux objectifs fixés en début de programmation et de dégager les éléments quantitatifs de la programmation. Pour cette phase, l'équipe du GAL transmettra au prestataire les données suivantes : avancement de la programmation, type de projets, répartition thématique, répartition géographique, typologie des porteurs de projets, volume d'investissements, montant moyen de FEADER/projet, etc.

Le prestataire aura à charge de mettre en forme ces éléments quantitatifs.

Il devra également s'attacher à évaluer l'efficacité et les moyens dévolus à la mise en œuvre du programme : animation, gouvernance, communication, consommation des crédits, etc.

##### *b) Evaluation des effets*

Le prestataire devra répondre à différentes questions évaluatives qualitatives permettant de déterminer les effets du programme LEADER :

- Dans quelle mesure LEADER a-t-il permis de répondre aux objectifs identifiés en début de programmation ?
- Dans quelle mesure LEADER a-t-il eu un effet levier sur les actions déployées sur le territoire ? Dans quelle mesure les actions financées ont-elles contribué au développement du territoire ? Quels sont les bénéfices, la valeur ajoutée des fonds européens ?
- L'articulation du programme LEADER avec les autres fonds gérés par le PETR et les autres partenaires : Région, département, EPCI, est-elle pertinente ?
- Le programme LEADER a-t-il eu des effets « inattendus » ?
- En quoi LEADER a-t-il permis de soutenir l'innovation ?

Le prestataire devra s'attacher aussi à évaluer la mission gérée par l'équipe technique du GAL, liée à l'instruction (mission de service instructeur déléguée par l'autorité de gestion).

#### **2- Préconisations**

L'étude devra permettre de mieux préparer la nouvelle stratégie LEADER 2023-2027, en lien avec la stratégie du PETR et les autres dispositifs animés et gérés par les EPCI qui composent le territoire du GAL du Cambrésis, mais aussi avec les partenaires que sont l'Etat, la région, le département.

Le prestataire devra prendre en compte les éléments dont on dispose sur la période de programmation européenne à venir (Appel à manifestation d'intérêt et réponse du Cambrésis à l'AMI) et définir des pistes d'amélioration pour une prochaine candidature LEADER.



Il est attendu un état des lieux des différents partenariats (réussite / échec) et de la place de la gouvernance dans le programme, ainsi que des propositions d'indicateurs et de méthodes et outils d'évaluation à mettre en place pour le prochain programme.

### 3- Méthode

Le prestataire devra définir et exposer sa méthode d'évaluation.

Il déterminera, en lien avec l'équipe du GAL, les critères d'évaluation permettant de répondre aux questions évaluatives. Eléments impératifs pour la réalisation de l'évaluation : Afin d'apporter une approche qualitative à l'étude, il est attendu de la part du prestataire une série d'entretiens avec des porteurs de projets, tant publics que privés, ainsi que des entretiens avec des membres du GAL, du Comité de programmation. Le Pays du Cambrésis estime qu'il est nécessaire de réaliser entre 30 et 50 entretiens, avec les personnes ressources (liste à définir avec le GAL). Les entretiens seront individuels et/ou collectifs, en présentiel de préférence.

L'ensemble des comptes rendus d'entretien sera fourni à la fin de l'évaluation lors de la remise du document final.

L'équipe de suivi de l'évaluation reste à l'écoute de toutes autres propositions quant à la méthodologie proposée.

### 4- Les compétences

Les compétences requises pour la réalisation de l'étude sont les suivantes : connaissance des fonds européens et particulièrement LEADER, connaissance du fonctionnement des pays/PETR, compréhension des stratégies d'aménagement du territoire, maîtrise des techniques et méthodes évaluatives, expérience dans des missions similaires.

## IV- Les modalités

### 1- Durée de la mission

Le calendrier de l'étude doit prévoir un démarrage au plus tard au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. La durée de l'étude est estimée entre 4 et 6 mois.

Le rendu du rapport final d'évaluation ne pourra intervenir après le 3<sup>ème</sup> trimestre 2023.

Le calendrier énoncé ci-dessus est prévisionnel (sous réserve de contraintes que pourraient connaître le GAL par l'Autorité de Gestion).

## 2- Le suivi / rendu

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Mixte du PETER du Pays du Cambrésis.

Ce projet sera suivi par l'équipe technique du GAL en étroite collaboration avec le président de la structure porteuse du programme et de la présidente du comité de programmation. Par ailleurs, la phase d'évaluation associera le Comité de Programmation actuel à la réflexion. Le prestataire portera une attention particulière à l'association de l'ensemble des partenaires (EPCI : élus et techniciens, bénéficiaires, partenaires du GAL ...)

Le prestataire animera 3 réunions en présentiel lors de cette évaluation :

- 1) Au lancement de l'étude pour présenter le calendrier prévisionnel et la méthode
- 2) Pour présenter l'étude à mi-parcours
- 3) En fin d'évaluation, qui consistera à présenter les conclusions de l'évaluation aux membres du GAL. Le rapport écrit final sera rendu au plus tard 3 semaines après.

La préparation, en amont de ces rencontres se fera avec l'équipe de suivi (président de la structure porteuse, présidente du comité de programmation et l'équipe technique) soit en visio conférence, soit en présentiel.

Le bureau d'étude indiquera dans sa proposition, le coût d'une réunion supplémentaire (réunion en présentiel et réunion en Visio conférence).

L'équipe de suivi de l'évaluation reste à l'écoute de toutes autres propositions quant à la méthodologie proposée.

## 3- Livrables

Le prestataire établira pour chaque rencontre avec le Comité un rendu sous forme écrite, qu'il transmettra chaque membre du Comité et sous forme reproductible (suite office : Word, Excel...). Le titulaire privilégiera tout support de communication permettant de restituer les résultats de l'étude de manière concise et claire (tableaux, schémas, cartes, etc.). Le prestataire établira un rendu final en 5 exemplaires et fournira les comptes rendus d'entretiens réalisés. Un exemplaire informatique exploitable et modifiable par le PETER sera également fourni.

En raison du calendrier contraint pour réaliser l'ensemble de la mission, l'évaluation de la programmation 2014-2022 se verra avant tout synthétique, accessible et partagée permettant une facilité appropriation par les membres du Comité de Programmation.

## 4- Propriété intellectuelle

Toute l'évaluation et les documents établis en application de la présente commande seront la propriété du PETER du Pays du Cambrésis qui se réserve le droit de les utiliser en état de livraison ou d'y apporter les modifications qu'il jugerait utiles

## V- Les modalités de la consultation

### 1- Le dossier de candidature

Le dossier de candidature de chaque candidat sera constitué des pièces suivantes :

- Une proposition d'accompagnement comprenant la méthodologie suivie pour la mission, un calendrier prévisionnel de réalisation, l'expérience et les compétences techniques mobilisables par le prestataire,
- Un devis prévisionnel : coût détaillé de la mission par poste et chiffré en nombre de jour de travail

Le candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées :

- Identité de l'entreprise
- Qualification et expérience de l'intervenant
- Références des trois dernières années sur des études comparables
- Expériences acquises dans le domaine du conseil /évaluation auprès des collectivités

Les critères intervenant lors de l'analyse des candidatures sont :

- La conformité du contenu par rapport aux pièces demandés
- Les garanties sur les capacités professionnelles, techniques et financières

**Ce dossier est à transmettre au plus tard le 22 juin 2022, à 18h00, à l'adresse suivante :**

**leader@paysducambresis.fr**

**Les candidatures et offres devront être remises de préférence par voie électronique.**

### 2- Examen des offres

Seules les offres et candidatures complètes seront examinées

Le jugement sera effectué au regard des critères pondérés de jugement des offres énoncés et définis dans le présent cahier des charges.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution énoncés ci-dessous avec leur pondération :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
<b>Valeur technique de l'offre</b>	
- <b>Respect des attentes méthodologiques</b> <i>Sous critère : Cohérence de l'offre au regard de la demande initiale : 10</i> <i>Sous critère : Méthodologie générale et méthodologie d'analyse : 20</i> <i>Sous critère : Compréhension du sujet, des objectifs et des attentes : 10</i>	40%
- <b>Capacité technique et professionnelle :</b> <i>Sous critère : Références à des prestations équivalentes et compétences en lien avec le programme LEADER :10</i> <i>Sous critère : Présentation de l'équipe et du chef de projet (CV) :10</i>	20%
- <b>Respect du calendrier contraint</b>	10%
<b>Prix</b>	
<i>Prix</i>	30%

## **VI- Modalités financières**

Le règlement s'effectuera en 3 versements :

- Premier paiement à la signature du devis :30%
- Deuxième paiement à mi-parcours de la mission :40%
- Dernier paiement suite au rendu de l'évaluation :30%

Le solde de l'opération interviendra après validation de l'ensemble de l'évaluation par le Comité et le PETR du Pays.

Le mode de paiement choisi est le mandat administratif.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture établie selon les règles fixées à l'article 7-1 du présent CCP.

## **VII- Documents mis à disposition**

Lors du démarrage de la mission, le prestataire retenu devra prendre connaissance et intégrer les documents suivants :

- Candidature au programme LEADER 2014-2022 ;
- Fiches actions du programme LEADER 2014-2022 ;
- -Documents de suivi LEADER (consommation, répartition...)
- -Appel à Manifestation d'Intention LEADER 2023-2027 de la région Hauts de France
- Réponse du Cambrésis à l'AMI
- Candidature FISAC du pays du Cambrésis 2014/2020
- Evaluation du FISAC

Sur demande du prestataire, des documents complémentaires pourront lui être communiqués.

### **Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser à :**

Mélanie LEGUAY, Chargée d'animation LEADER et / ou Dorothee BIN, gestionnaire

Tel : 03 27 72 92 62 - [leader@paysducambresis.fr](mailto:leader@paysducambresis.fr)